



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

**du 8 avril 2025
sur convocation du 1^{er} avril 2025**

L'an 2025, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Les Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absents : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

Assistait également : Mme LEMETAYER Séverine, secrétaire de mairie,

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 20 Décembre 2024,
3. Finance-Approbation du Compte Financier Unique Communal,
4. Finance-Affectation de résultat 2024 communal,
5. Finance-Vote des taux d'impositions 2025,
6. Finance-Subvention budget assainissement 2025,
7. Finance-subventions communales,
8. Finance-Vote du budget primitif 2025 communal,
9. Finance-Approbation du Compte Financier Unique Assainissement,
10. Finance-Affectation de résultat 2024 assainissement
11. Finance-Vote du prix du m³ d'eau pour l'assainissement,
12. Finance-Vote du budget primitif 2025 assainissement,
13. Finance-Devis vidéo protection,
14. Finance-Demande de DETR pour la vidéo protection,
15. Finance-Acquisition par acte administratif d'une partie de la parcelle ZC 47 et bornage du terrain,
16. Finance-Convention commune de Michery pour la mise à disposition d'une machine à peinture,
17. Finance- Demande de subvention fête du bois,
18. Collectivité- Renouvellement adhésion au CEP (Conseil en Energie Partagée) SDEY,
19. Territoire-Aérodrome « Championnat de France » septembre 2025,
20. Questions diverses,
21. Informations diverses.

Monsieur MENEREAU souhaite intervenir en début de conseil, Monsieur le Maire lui donne la parole.

Monsieur MENEREAU indique que lorsque des questions sont posées lors des questions diverses des conseils municipaux, ce n'est pas pour avoir son nom dans les comptes rendus des conseils comme il a pu l'apprendre.

1) Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur FINELLI est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 20 décembre 2024

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans observations particulières.

3) Finance-Approbation du Compte financier Unique communal

Délibération n° 2025-01

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 du budget communal en précisant que celui-ci se substitue au compte administratif (CA) de la commune et au compte de gestion du trésorier.

Résultat de l'exercice 2024 :

En investissement : Excédent de : 324 415.81 euros
En fonctionnement : Déficit de : - 41 165.54 euros

Excédent global de l'exercice 2023 : 195 110.80 euros

Monsieur le Maire quitte la salle. M. FINELLI, 1^{er} adjoint, prend la parole et met au vote le compte financier unique présenté par le Maire au conseil municipal.

Le compte financier unique (CFU) du budget communal est voté et adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil et remercie les membres du conseil pour leur confiance.

4) Finance- Affectation de résultat 2024 communal

Délibération 2025-02

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2024 du budget communal, à savoir :

- Déficit de fonctionnement 2024 : 41 165.54 euros
- Excédent de fonctionnement reporté 2023 : 208 706.45 euros

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 167 540.91 euros

- Excédent d'investissement 2024 324 415.81 euros
- Déficit d'investissement 2023 - 13 595.65 euros

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 310 820.16 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, affecte le résultat de clôture 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024	167 540.91 euros
1068 Affectation complémentaire en réserve	65 000.00 euros
002 Excédent de fonctionnement reporté	102 540.91 euros

Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	310 820.16 euros
---	------------------

5) Finance - vote des taux d'impositions 2025

Délibération 2025-03

Suite aux travaux de la commission des finances, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux 2024 pour l'année 2025.

	2024	2025
Taxe Foncière Propriétés Bâties	31,55%	31,55%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	37,64%	37,64%
Taxe habitation	14,24%	14,24%

6) Finance - subvention budget assainissement 2025

Délibération 2025-04

Le conseil municipal décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe assainissement pour l'exercice 2025 afin de pallier le déficit de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de réaliser le virement d'un montant de 35 117.74 euros de l'article 6573641 sur le budget assainissement.

7) Finance - subventions communales

Délibération 2025-05

Le Maire propose aux membres du conseil municipal, la répartition des subventions communales comme suit :

→ ASKVT	200.00 €
→ Téléthon	50.00 €
→ Ligue contre le cancer (octobre rose)	100.00 €
→ Petits Écureuils	1050,00 €
→ Gisy Loisirs	950.00 €
→ Le souvenir Français	50.00 €

Le Maire met au vote cette proposition. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget 2025 les subventions ci-dessus, précise que pour la subvention accordée au comité des fêtes « Gisy Loisirs », MM FINELLI et MOROUS s'abstiennent ; annonce que les subventions seront versées seulement sur présentation d'une demande et d'un bilan financier.

8) Finance - vote du budget primitif 2025 communal

Délibération 2025-006

Suite aux travaux de la commission finance, le Maire présente le budget primitif 2025 aux membres du conseil et propose de le mettre au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses : 604 473.40 euros

Recettes : 604 473.40 euros

Section de Fonctionnement

Dépenses : 515 240.91 euros

Recettes : 515 240.91 euros

- Au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 : charges de personnel) dans la limite de 7.5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

9) Finance-Approbation du Compte Financier Unique Assainissement

Délibération 2025-07

- Après avoir entendu le rapport de Monsieur BABOUHOT, Maire,
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de la commune de Gisy Les Nobles,
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'assainissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant que Monsieur FINELLI, 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance,
- Considérant que Monsieur BABOUHOT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur FINELLI, 1^{er} adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, vote le compte financier unique assainissement 2024

Résultat de l'exercice 2024 :

En investissement : Excédent de :	5 799.78 euros
En fonctionnement : Déficit de :	- 8 733.86 euros

Déficit global de l'exercice 2024 : - 2 934.10 euros

10) Finance - Affectation de résultat 2024 assainissement

Délibération 2025-08

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2024 du budget assainissement, à savoir :

- Déficit de fonctionnement 2024	- 8 733.86 euros
- Déficit de fonctionnement reporté 2023	- 380.36 euros
Soit un déficit de fonctionnement cumulé :	- 9 114.22 euros
- Excédent d'investissement 2024	5 799.78 euros
- Excédent d'investissement 2023	54 573.47 euros
Soit un excédent d'investissement de :	60 373.25 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Affecte** le résultat de clôture 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 (déficit)	- 9 114.22 euros
Affectation complémentaire de réserve au 1068	0.00 euros

002 Déficit de fonctionnement reporté - 9 114.22 euros

001 Résultat d'investissement reporté (Excédent) 60 373.25 euros

11) Finance - Vote du prix du m³ d'eau pour l'assainissement

Délibération 2025-09

Monsieur le maire rappelle que la dernière augmentation du prix du m³ d'eau pour l'assainissement a été votée en 2013 avec effet au 1^{er} septembre 2014 avec un tarif de 2,34 euros HT le m³ d'eaux usées.

Il expose que suite aux difficultés de gestion de la station d'épuration et le manque de civisme de certains administrés, une augmentation de 7% à partir du 1^{er} janvier 2026 devient indispensable. Le nouveau tarif du m³ d'eaux usées sera donc de 2.50 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide une augmentation de 7% du tarif du m³ d'eaux usées qui sera de 2.50 euros HT à compter du 1^{er} janvier 2026.

12) Finance - Vote du budget primitif 2025 assainissement

Délibération 2025-10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 135 707.58 euros

Recettes : 135 707.58 euros

Section d'investissement

Dépenses : 167 210.97 euros

Recettes : 167 210.97 euros

- au titre de la fongibilité des crédits, la possibilité au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 charges de personnel) dans la limite de 7,5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

13) Finance - Devis vidéo protection

Délibération 2025-11

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour installer la vidéo protection dans le but de sécuriser le futur parking, le bâtiment technique, les entrées de la mairie et de l'école ainsi que la place de la mairie.

Ets MARINELLI : 6 170.00 euros HT

Ets HYPERION : 7 329.00 euros HT

BFC SECURITE : 5 990.00 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix « pour » et 1 « abstention » de B.VIARD : décide de prendre l'entreprise MARINELLI pour un montant d'achat à 6 170.00 euros HT, autorise le maire à signer le devis correspondant.

14) Finance - Demande de DETR pour la vidéo protection

Délibération 2025-12

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération afin de procéder aux demandes de subventions aux différentes instances pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune de Gisy Les Nobles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte de procéder aux différentes demandes de subventions, charge le maire de toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

15) Finance - Acquisition par acte administratif d'une partie de la parcelle ZC 47 et bornage du terrain

Délibération 2025-13

Monsieur le Maire expose que la CCYN a le projet de création d'une véloroute dénommée voie verte (V55) dont le but est de constituer, au bord de l'Yonne, sur le chemin de halage, le dernier tronçon reliant l'Ile de France à Sens.

La réalisation de cette voie verte nécessite l'acquisition d'une emprise de terrain appartenant à M. LESAGE Michel sur la parcelle cadastrée section ZC 47, lieu-dit « Noyé Pouilleux » située sur le chemin de halage.

Monsieur LESAGE accepte de céder une partie de sa parcelle (environ 100 m²) à la commune de Gisy les Nobles à titre gratuit par le biais d'un acte administratif.

La commune prend à sa charge le bornage du terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de M. Lesage à savoir : la prise en charge par la commune du bornage du terrain, ainsi que la cession à titre gratuit d'environ 100 m² de sa parcelle cadastrée ZC 47 située sur le bord

du chemin de halage, autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition et à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

16) Finance - convention commune de Michery pour la mise à disposition d'une machine à peinture

Délibération 2025-14

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition proposée par la commune de Michery pour l'utilisation d'une machine à peinture.

Le tarif fixé pour la mise à disposition de la machine est de 30 euros/jour, les buses et la peinture restent à la charge de la commune louant le matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conventionner la mise à disposition de la machine à peinture de la commune de Michery, autorise le Maire à signer tout document relatif à présente décision

17) Finance - Demande de subvention fête du bois

Délibération 2025-15

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la confrérie du bois qui sollicite, afin d'organiser la fête du bois les 6 et 7 septembre, une subvention de 500.00 euros pour boucler son budget.

Après discussion avec les membres du conseil, monsieur le maire met au vote l'accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 4 voix « contre » MM. Et MME Viard, Morous, Ferrière, Babouhot et 9 « pour », décide de verser une subvention exceptionnelle de 100.00 euros, autorise le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

18) Collectivité - Renouvellement adhésion au CEP (Conseil en Energie Partagée) SDEY

Délibération 2025-16

Monsieur le maire expose qu'il serait intéressant de renouveler la convention pour le service CEP (Conseil en Energie Partagé) du SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) qui a été délibéré le 25/01/2021.

Il rappelle que le service CEP du SDEY a pour premier objectif d'aider les communes dans le cadre de la transition énergétique (suivie énergétique, rénovation des bâtiments, aide aux projets énergies renouvelables).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide le renouvellement de la convention au service « Conseil en Energie Partagé », autorise le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, désigne le maire en tant que « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

19) Territoire-Aérodrome « Championnat de France » septembre 2025

Délibération 2025-19

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courrier de M GUILLARD, président des usagers de l'aérodrome afin d'expliquer aux membres du conseil municipal le contenu du championnat de France de voltige prévu du 1^{er} au 5 septembre 2025.

Suite à l'entrevue entre le Maire, les adjoints et les responsables de ces différentes manifestations, dans la mesure où il y en a déjà un stage de voltige du 5 au 9 mai et que les nuisances sonores créées par ce type d'événements sont très importantes, il a été convenu que le conseil municipal émettrait son avis.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 4 voix « contre » MM. et Mmes Babouhot, Ferrière, Morous, Menereau, 6 « abstentions » MM. Et Mmes Finelli, Stenuit, Viard, Fleury, Carquin, Nicolau et 3 voix « pour », émet un avis défavorable à l'organisation du championnat de France de voltige du mois de septembre, charge le Maire de le communiquer au Président de la CCYN.

20) Questions diverses

→ le maire indique qu'il vient de recevoir la convention de renouvellement avec le SATESE (organisme chargé de la surveillance de la station d'épuration) et demande l'avis du conseil municipal. Celui-ci vote à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le SATESE, délibération 2025-17

→ le maire demande aux membres du conseil de lui accorder la possibilité d'accepter des travaux proposés par le SDEY à hauteur de 5 000 euros sans délibération. Le conseil accepte à l'unanimité et demande au maire de l'informer de ses décisions, délibération 2025-18

→ La « remorque », food truck souhaite revenir à Gisy. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour lui permettre de s'installer à Gisy Les Nobles.

21) Informations diverses

→ le maire signale qu'un module 4G complémentaire au relais près de l'autoroute sera installé par Orange,

→ la CCYN a pris un accord pour renouveler la manifestation « Ville à joie » en 2025. Le maire propose également de présenter la candidature de notre commune auprès de la CCYN,

→ « Sens Intense » propose à la commune de participer à « garçon la note » pendant les grandes vacances avec une participation communale de 400 euros.

Le conseil ne souhaite pas organiser cette manifestation.

→ Alexandre FINELLI signale que le PADD (projet de développement durable) est figé. Des réunions publiques sont proposées.

Il rappelle également que la commune possède la superficie de 1 hectare pour se développer,

→ Alexandre FINELLI informe le conseil que deux riverains de l'Oreuse se sont plaints car la rivière est encombrée ce qui augmente les risques d'inondation de leur propriété. M FINELLI a fait des recherches sur les propriétaires des parcelles traversées par l'Oreuse et va leur envoyer un courrier demandant de nettoyer la rivière traversant leur parcelle,

→ le maire rappelle que la phase de test des places de stationnement est à son 3^{ème} niveau. Deux autres tests seront prévus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h54.

Fait à Gisy les Nobles, le 23 avril 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Alexandre FINELLI

Patrick BABOUHOT